

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017

Présents : MM. Michel FLORIMOND, Patrice PLACE, Roger BUTIN, Alain ROSSIGNOL, Sébastien PRAS, Sébastien GONIN, Mmes Brigitte CHIAB, Lorraine ROUX

Absent excusé : M. Christian DA SILVA

Absent : M. Marc JACQUET

Secrétaire de séance : Mme Lorraine ROUX

Convocation du 8 décembre 2017

➤ **Lotissement communal : intervention de M. KONIK et M. SCARANTINO (Maitrise d'œuvre)**

M. KONIK (Services AMO) présente au conseil municipal le travail réalisé jusqu'à l'obtention du permis d'aménager. Il présente ses excuses au conseil municipal pour les problèmes rencontrés lors de sa mission.

M. SCARANTINO et lui présentent le plan d'aménagement du lotissement tel que défini dans le permis d'aménager obtenu.

Il est rappelé que les travaux d'aménagement doivent être lancés après consultation dans le cadre d'un marché public.

Ordre des travaux :

- 1 – terrassement voirie
- 2 – Travaux assainissement
- 3 – Réseaux secs
- 4 – Gravier voirie

Les eaux pluviales récupérées sur la voirie seront rejetées dans le fossé.

Pour l'assainissement et les eaux usées, une pompe de relevage sera prévue pour les lots 3, 4 et 5.

Le trottoir devra faire au minimum 1.40 m

Lors de la consultation des entreprises, les critères de sélection suivants peuvent être décidés : 60% prix, 30% technique, 10% délais. A définir.

Concernant la démolition du bâtiment existant (ancienne scierie), M. KONIK fera établir un devis pour le désamiantage. Lorraine ROUX demande à quel moment les parcelles pourront être mises à la vente : les parcelles ne pourront être vendues qu'après le passage d'un géomètre et après les travaux d'installation du réseau assainissement et d'extension du réseau électrique.

Il est conseillé de demander au géomètre et à l'entreprise retenue de se déplacer ensemble sur le terrain

Le chiffrage détaillé de l'opération est estimé à 177 030.00 € HT :

Libellé	Coût HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage et géomètre	6 500 €
Terrassement, voirie, chaussée	53 440 €
Trottoirs	19 716 €
Réseaux eaux pluviales, eaux usées	49 991 €
Réseau eau potable	17 500 €
SIEL : éclairage public (14 022 € HT total)	7 431 €
SIEL : aménagement BTS (23 910 € HT total)	10 472 €
SIEL : GC telecom (11 980 € HT total)	11 980 €

Un plan de financement doit être établi. Pour ce faire, il y a lieu de :

- prendre un rendez-vous avec le Trésorier avant de lancer une consultation des banques pour un emprunt
- contacter un géomètre
- solliciter des subventions

Ainsi, une demande de subvention pourrait être déposée auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée 2018.

DELIBERATION N° 20171215-01 *Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** le chiffrage détaillé de l'opération ainsi présenté ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2018 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à cette décision.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2017 est repris.

Plusieurs points n'ont pas été rapportés et sont donc rajoutés :

- diagnostics techniques des logements communaux
- présentation du diagnostic voirie
- présentation d'un projet éolien

Après ces modifications, le compte rendu du 17 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Concernant le projet éolien, Brigitte CHIAB indique que Félicia BERNOU DE ROCHETAILLEE a reçu un courrier de la part d'Engie pour le projet éolien sur ses parcelles. Dans ce courrier il est indiqué aux propriétaires concernés que le conseil municipal est favorable au projet.

Patrice PLACE demande à ce qu'un courrier soit envoyé à Engie pour leur rappeler que le conseil municipal ne s'est pas prononcé sur ce projet.

➤ **Achat d'un souffleur à feuilles**

L'achat d'un souffleur à feuilles en commun avec la Commune de St Romain d'Urfé avait été évoqué. Les conditions de cette opération restent à déterminer et cet achat sera prévu lors du vote du budget primitif 2018.

➤ **Accessibilité des Etablissements Recevant du Public : l'AdAP**

Monsieur le Maire rappelle que tous les établissements recevant du public (ERP), quels que soient leur catégorie et leurs types, et les installations ouvertes au public (IOP) doivent être accessibles depuis le 1^{er} janvier 2015. Tout ERP qui n'était pas aux normes au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) qui permet à tout gestionnaire ou propriétaire d'ERP ou d'IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005. Un Ad'AP correspond donc à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La Commune, en tant que propriétaire, doit se soumettre à cet engagement et mettre en place un Ad'AP après avoir établi un diagnostic des travaux à réaliser pour la mairie, la salle des fêtes, l'auberge, l'école, l'église.

Des devis auprès d'entreprises spécialisées ont été demandés : une première offre a été réceptionnée pour 900 € HT.

Le conseil souhaite étudier plusieurs devis avant de décider de la procédure mise en place.

➤ **Attribution de subvention**

Le dossier de demande de subvention 2017 du comité des fêtes a été reçu en mairie.

La subvention d'un montant de 2 200.00 € avait été approuvée lors du vote du budget primitif 2017 mais, comme pour toute subvention, un dossier complet était attendu avant mandatement.

Après étude du dossier, le conseil confirme l'attribution d'une subvention de 2 200.00 € au comité des fêtes de Chausseterre pour 2017.

➤ **Bien vacant sans maitre à Dole**

Monsieur le Maire rappelle qu'en mai la Préfecture de la Loire a transmis à la mairie une notification de présomption de vacance de bien concernant la parcelle A298 située à Dôle. Selon la procédure, nous avons affiché cette notification en mairie durant 6 mois. Passé ce délai, aucun propriétaire ne s'est fait connaître. Nous sommes donc dans l'attente des instructions de la Préfecture qui doit dans un premier temps nous notifier la vacance du bien. Le conseil municipal disposera alors de 6 mois pour délibérer afin d'intégrer ou non ce bien au patrimoine communal par arrêté municipal.

➤ **Abonnement annuel SACEM**

Lorraine ROUX informe le conseil municipal qu'aucune suite ne sera donnée à l'offre de partenariat présentée lors du précédent conseil. En effet, après étude, les conditions de l'offre de la SACEM ne correspondent pas aux événements organisés par la Commune.

➤ **Décision modificative n° 2 au budget général**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'établir les salaires du dernier trimestre 2017, il y a lieu de rajouter des crédits au chapitre globalisé 012 (charges de personnel et frais assimilés) par la prise de la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	666.06	
65548	Autres contributions	-666.06	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

DELIBERATION N° 20171215-02 Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE la décision modificative ci-dessus détaillée.**

➤ **Informations et questions diverses**

- **Intercommunalité :**

* **FPU** : la question de la fiscalité professionnelle unique sera débattue en conseil communautaire le 21 décembre.

* **OM** : comme évoqué lors du conseil municipal d'octobre, la question de la conteneurisation a été débattue et validée en commission OM puis en bureau communautaire.

* **THD42** : Nordnet a commencé la commercialisation de ses abonnements avant la date prévue. Vidéofutur ne prend pour l'instant pas en compte les communes de Chausseterre et St Romain, cette anomalie sera signalée. Quant à Orange et Bouygues, ils devraient se positionner sur le réseau fibre courant 2018.

* **EHPAD** : une pétition circule actuellement concernant les problèmes rencontrés par les personnels et les dirigeants dans les EHPAD.

* **J'aime la Loire Propre** : 3 mars 2018 à 8h30 à la salle des fêtes

* **Voirie** : Patrice PLACE présente les chiffrages pour 2018 :

- fin de la voie de Maisonseule 5 742 € HT

- sortie du Bourg derrière l'école 13 572 € HT

- Chabaud 8 900 € HT

- La Rave 4650 € HT sur 2018 et 15 550 € HT à prévoir sur 2019

- **RPI** : pas d'évolution sur la question des rythmes scolaires.

- **Salle des fêtes** : problème de fonctionnement du chauffe-eau : Raphael a changé le limiteur de pression. Reste à voir si la sonde doit être changée ou non.

Le disjoncteur a été remplacé.

- **Maison Georges** : des travaux doivent être réalisés au niveau des chenaux et la vitre de la salle de bain du 1^{er} étage doit être remplacée.

- **Locatif** : une consultation doit être lancée pour l'entretien des systèmes de chauffage.

- **Chemins forestiers** : Patrice PLACE soulève le problème de dégradation des chemins lié aux chantiers forestiers et amplifié par les mauvaises conditions climatiques.

- Patrice PLACE remercie les personnes qui ont participé à la pose du sapin de Noël et des illuminations.

- L'étrave de déneigement de la commune est en mauvais état. Patrice PLACE présente un devis de 6 600.00 € HT pour son remplacement. L'achat d'une étrave d'occasion est envisagé pour l'hiver prochain.

- Lorraine ROUX commandera un vidéoprojecteur pour la mairie : budget maximum 460 €.

- Remerciements de Raphael BUTIN pour le cadeau de la Commune lors de la naissance de sa fille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h20.

Prochaine réunion fixée le 26 janvier 2018.

Ont signé les membres présents,

Michel FLORIMOND

Lorraine ROUX

Patrice PLACE

Roger BUTIN

Brigitte CHIAB

Alain ROSSIGNOL

Sébastien PRAS

Sébastien GONIN